

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 26 Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2019

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Catherine MAIGNAN, Michèle LUCAS, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

#### Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, François LENHARD, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN, Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU, Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoit COQUAND.

#### Absents:

Jenny OLLIVIER, Jean-Louis TOURET, Loïc FAYON.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 22h20

Secrétaire : Magalie PIAT

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DL.19.056 - Dénomination des espaces publics dans la ZAC des Jardins du bourg

### Franck VIGNAUD expose:

La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rues ou de places publiques, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par ellemême.

Exposé des motifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune et la gestion des pouvoirs de police du Maire en termes de sécurité et de circulation.

Considérant que les espaces publics à dénommer sont inclus dans le périmètre de la ZAC des Jardins du Bourg et doivent à terme être rétrocédés à la Commune.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 11 juin 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin de valider la dénomination du parc intergénérationnel de la ZAC des Jardins du Bourg

Proposition: Parc Stéphane HESSEL

Annexe: plan de situation



### PARC INTERGENERATIONNEL

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

0 2 JUIL. 2019

Le Maire

**Christian DUMAS** 

2 5 JUIN 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 0 2 JUIL. 2019

0 2 JUIL. 2019

362/236 DL.19.056

## Acte à classer

DL-19-056

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2019-07-02T15-05-38.00 ( MI217782331 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190625-DL-19-056-DE ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> )

Objet de l'acte :

Dénomination des espaces publics dans la ZAC

du bourg

Date de décision :

25/06/2019

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

2. Urbanisme

2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

2.2.8. Dénomination de voie et espace public.

Acte:

DL.19.056-ADT-dénomination des

Multicanal: Non

espaces publics dans la ZAC des

ardins du bourg.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 15:05

Date 02/07/19 à 15:05

Date 02/07/19 à 15:11

Par RICHARD Aurélie Par RICHARD Aurélie

